

Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 4 novembre 2016

6 ème **Commission N**° CP-2016-10-6-16

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DES LOISIRS DE MONTAGNE PARTICIPATION 2016

Résumé: Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) au titre de la participation du Département au financement de l'Observatoire économique des loisirs de montagne.

Depuis 2003, l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace, aujourd'hui Alsace Destination Tourisme (ADT), anime, avec l'appui d'un bureau d'études et du Département, l'Observatoire économique des loisirs de montagne. Il s'agit d'un outil statistique et d'analyse des retombées économiques générées par les investissements dans les sites de loisirs de montagne.

Les indicateurs permettent d'obtenir des données telles que le taux de fréquentation, le chiffre d'affaires, le nombre de jours d'ouverture ou encore l'activité exercée par les écoles de ski. Cet observatoire constitue un outil d'aide à la décision permettant de suivre l'évolution des activités, d'en mesurer les effets économiques et d'orienter les investissements.

Le coût total du suivi de l'observatoire est de 20 000 €. Le Département assure une participation à hauteur de 10 000 €, le solde étant directement pris en charge par l'ADT.

Il est donc proposé d'allouer une subvention de 10 000 € à l'ADT. Les crédits sont inscrits au BP 2016.

Pour 2017, il est envisagé de ne plus financer cet outil mais de répertorier l'ensemble des indicateurs et de les intégrer dans le tableau de veille des territoires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € en faveur d'Alsace Destination Tourisme (ADT) pour l'Observatoire économique des loisirs de montagne. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, au vu des justificatifs transmis par l'ADT,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, code 2907, service 369.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN